

Machine de travail (Vhc. spécial) +)	Marque FIAT / OM	Type FR 12	Fiche d'homologation n° CH 5269 01
---	---------------------	---------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "OM" à l'arrière du vhc. et sur plaquette du constructeur
"FR 12" de chaque côté du vhc et s. plaquette constructeur à droite, à côté col. de direct.
sur tableau de bord
"FR 12 OM" sur longeron au-dessus du numéro de châssis

Numéro du châssis frappé à l'arr. à droite latér. s. longeron et s. plaquette du constructeur
 Signe d'identification du moteur frappé "620.021-..." préfixe au n° de moteur latér. sous tuyau eau
 Constructeur FIAT / OM, MILAN (I) Importateur FIAT (Suisse) S.A., GENEVE

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s. ttes roues*
 Direction au milieu Assistance hydraulique
 Frein de service Hydr. 1 circuit, exp.int. comm.p.air comprimé
 Frein auxiliaire (Mécan.exp.int. levier av. secteur
 Frein stationn^t. tringlerie, sur arbre cardan avant
 Transmission ** Nombre vit. 2 x 4
 Blocage differ. - Crochet rem. à broche Vitesse max. 30 km/h

MOTEUR Genre En ligne Temps 4
 Marque FIAT/OM Carbur. D
 Type 620.021
 Position à l'arrière Nombre cyl. 6
 Alésage 120 Course 135
 Cylindr. 9156 cm³ CV-Impôt 46,63
 CV-puiss. 125 (DIN) à 2000 t/m
 Refroidissement Eau
 Bruit 84 dB (A) à 2000 t/m
 Amortissement bruit 1 pot échappem^t
6613 RAS M 1 / 800 x 160 mm Ø

CARROSSERIE Forme Pelle charreuse Nombre portes -
Sur demande avec cabine Toit ouvert -
 Nombre de places : Total 1 ; AV - ; milieu - ; AR - ; Places debout -

DIMENSIONS Voie AV 1980 AR 1980
 Diam. braquage G 12,20 DR 12,95
 Empattement 2340 (/ / /)
Dimensions ext. Dimensions int.
 Longueur 6200
 Largeur 2500
 Hauteur 2850
 Porte à faux AV 2310
 AR 1550
 lat. _____

POIDS Avant Milieu Arrière TOTAL
 A vide 5790 _____ 4990 10780
 Charge utile _____ _____ _____
 Poids total 5790 _____ 4990 10780
 Garantie fabr. _____ _____ _____
 Dimens. pneus 17.5 - 25 XR 12 PR
 Charge p. essieu 6000 (2,25) 6000 (2,25)
 Poids maxi remorquable _____ kg
de l'ensemble

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 24 V

Feux de route 2/SIHM IGM 1350 PMX Avertisseur optique -

Feux de croisement Bilux. sym. Feux de position 2/séparés

Feux de gabarit - Feux de brouillard -

Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 83 dB(A)

Essuie-glace - Lave-glace -

Feux arrières 2/séparés Catadioptr. lat.=2=rgé 75

Feux stop 2/séparés AR=2/rgé 75 s/bavettes

Eclair. plaque contr. 1/sép. à gauche Plaque forme haute/oblongue

Rétroviseur 2/à vision latérale +) Indic. vitesse cpte.tours

Indic. direction clign. 4/séparés, av. témoin (av.éch.km/h

AV blanc latér. - AR orange

Avert. clign. - Lampes de travail 2/av.témoin

2/ cales d'arrêt 300x180x150 mm

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION +)

Genre Machine de travail (Vhc.spécial)

Marque & type FIAT / OM FR 12

Châssis n° (selon véhicule)

Homologation n° CH 5269 01

Forme de la carr. Pelle chargeuse

Couleur (selon véhicule)

Places ass. : Total 1 (- avant)

Poids à vide 10780 Carburant D

CV 46,63

Charge utile --- Cylindrée 9126 cm³

Poids total 10780 Poids de l'ensemble

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N° de châssis du vhc. expertisé : FR 12 003124

- +) Vhc. spécial : Distance dep. volant vers l'AV = 3800 mm
- *) Entraînement sur roues arrière déclenchable
- **) Transmission : Conv. de couple 2 vitesses; embrayage hydraul. (Lever de comm. au vol. sur demande : av. comm. p. pédale) boîte présélective 2 vit. et boîte réversible.
- §) Equipement : Hauteur des phares admise pr. raisons techniques ; feux de position d'origine trop petits (sont remplacés par l'importateur qui monte également 4 catadioptrés

Inscription dans permis de circulation, page 4 :

- Lors des courses de transfert, surveillance par convoyeur ou par bonne visibilité au moyen de deux miroirs à vision latérale placés à l'avant.
- Dispositif de protection sur les dents de la pelle avec marquage jaune/noir
- Marquage jaune/noir à l'arrière sur contrepoids
- 2 cales d'arrêt exigées - Dispositif de blocage des bras de la pelle (Arrêts et pinces)
- Courses de transfert seulement à l'état vide.

Lieu et date de l'expertise

REGENSDORF, 24.3.1969/5.6.1969

La commission d'expertise